



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 20 septembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 06/09/2024

vingt septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ

Représentés:

Excusés:

Absents: Aurore HUGEL

Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Convention de mise à disposition de matériel pour la création et la gestion d'un site de compostage collectif - DE_031_2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention avec le COVALDEM11 en vue de la mise en place d'un composteur collectif. Cette mise en place, pour le tri à la source des biodéchets, est rendue obligatoire par les lois n°2015-992 du 15 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi n° 2020-102 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. La convention précise notamment :

- l'objet de la convention
- les correspondants des deux parties
- les engagements de la commune
- les engagements du COVALDEM11
- la réparation et le suivi du matériel
- la responsabilité civile
- la durée du partenariat
- les modalités pratiques
- l'avenant
- la gestion informatisée des données personnelles
- les conditions de résiliation

Monsieur le maire donne lecture de la convention

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de réception de l'AR: 24/09/2024
011-211100102-DE_031_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire indique qu'il faut désigner un référent de site. Il propose M. David CAZENAVE (Agent des services techniques)

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de matériel pour la création et la gestion d'un site de compostage collectif

APPROUVE la nomination de en tant que référent de site

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces qui se rapportent à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
011-211100102-DE_031_2024-DE
A G E D I